AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-3-77397180

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

ANNEXE AU BULLETIN N° 88 — 8 mars 1977

GRANDE CULTURE

Dégâts de bibions sur blés d'hiver

Il est localement signalé des attaques de larves de bibions sur blés d'hiver, surtout derrière betteraves.

Les bibions sont très fréquents dans la nature ; ce sont des mouches noires, dotées de grandes pattes, volant en mai et pondant de préférence dans les sols ayant reçu un fumier.

Après avoir vécu aux dépens de la matière organique, puis grâce aux déchets de betteraves, les larves, gris noirâtre, attaquent parfois les céréales et les sectionnent au niveau du sol.

Ces dommages sont surtout à redouter pour les blés tardifs, n'étant pas encore tallés.

Les attaques sérieuses peuvent être contrôlées par une pulvérisation apportant 500 g/ha de lindane-matière active, dans un minimum d'eau.

L'efficacité du traitement peut-être accrue par une application nocturne, effectuée par temps doux et non venteux, favorable à la sortie des larves.

Le Chef de la Circonscription,

J. DELATTRE.

n° du papier de presse 529 AD

P 169

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET

Par ailleurs, les essais de valeur pratique qui sont entrepris tentent de préciser l'efficacité et la sélectivité des produits proposés et de mieux situer ce mode de lutte dans le cadre général de la protection phytosanitaire des cultures de la betterave.

II - LES TRAITEMENTS DU SOL :

Actuellement 8 matières actives, entrant dans la composition de spécialités généralement granulées pouvant être classées en deux groupes, s'offrent à l'agriculteur.

- Les produits non systémiques : lindane, chlorméphos, parathion.
- Les produits systémiques : aldicarbe, carbofuran, phorate, terbufos, thiofanox.

1) - PRODUITS NON SYSTEMIQUES

Ils n'ont qu'une action sur les ravageurs souterrains. Il faut donc prévoir, dans le cas de leur utilisation, des traitements éventuels sur le feuillage contre la Pégomyie et les Pucerons.

LINDANE : nombreuses spécialités commerciales
1,5 kg de matière active/ha, en plein suivi d'une incorporation.

Etant donné les risques de phytotoxicité, le traitement doit être réalisé trois semaines à un mois avant le semis.

Son action est essentiellement anti-taupin et il doit être réservé, de ce fait, aux terres infestées par ce ravageur.

CHLORMEPHOS : A la dose de 8 kg/ha, il n'a pas présenté de phytotoxicité vis-à-vis de la culture. Cependant, à des doses supérieures (10 kg/ha), ce produit a montré une sélectivité médiocre dans certains essais. Il sera donc nécessaire de respecter la dose recommandée.

Son action contre les ravageurs souterrains (sauf nématodes et atomaires) est très satisfaisante.

PARATHION : Plusieurs spécialités commerciales.

10 kg/ha de produit commercial (granulé à 5 %) en localisation dans la raie de semis. Il est de sélectivité médiocre et de faible efficacité sur les ravageurs souterrains. Ce produit est "techniquement" dépassé.

2) - PRODUITS SYSTEMIQUES

En raison de leurs propriétés systémiques, ces matières actives sont véhiculées dans toute la plante après absorption par les racines. De ce fait, en plus de leur action sur les ravageurs souterrains, ils ont aussi une action sur les ennemis aériens (altises, pégomyie, pucerons).

ALDICARBE : Son efficacité sur les ravageurs souterrains (en particulier, Taupins, Atomaires) est faible. Il faut noter, cependant, qu'il assure une bonne protection contre les nématodes.

Par contre, sur les ravageurs aériens, son action est très bonne et en l'absence d'animaux souterrains tels que Taupins et Atomaires, il présente un intérêt certain pour lutter contre les pucerons vecteurs des jaunisses virales. Toutefois sa rémanence est difficile à préciser et peut varier selon les conditions (dose, climat, ...) de 1 à 2 mois. Il sera donc prudent de surveiller les cultures, en particulier dans les régions où la jaunisse est à craindre, afin d'intervenir si nécessaire avec un insecticide anti-pucerons. A noter que la nouvelle formulation de produit commercial (Témik 5 G) ne nécessite plus un réglage spécial des microgranulateurs.

P.11.70

CARBOFURAN : Sa sélectivité est assez bonne. Le produit n'a eu aucune action sensible sur le rendement même lorsque les expérimentateurs ont noté des symptômes de phytotoxicité à la levée (nécroses ou déformations en "cuillère" des cotylédons et jeunes feuilles).

C'est le produit présentant le spectre le plus large et la meilleure efficacité sur les ravageurs souterrains. Il a aussi une action intéressante sur les nématodes, bien qu'inférieure à celle de l'Aldicarb.

Il protège parfaitement les plantes des altises et du premier vol de pégomyie. Sur les pucerons, son efficacité et sa rémanence, tout en étant généralement très satisfaisantes, sont inférieures à celles de l'Aldicarb, ce qui peut nécessiter, dans certains cas, un traitement anti-pucerons supplémentaire, pour protéger la culture contre la Jaunisse.

PHORATE : Il doit être épandu, en localisation, sur une bande de 20 cm de large à la surface du semis.

Sous réserve de respecter les conditions d'emploi et de ne pas mettre les granulés au contact de la graine, sa sélectivité est bonne.
Sur les ravageurs souterrains, son efficacité est satisfaisante.

Par contre, sur les ennemis aériens, son action est très moyenne ; il convient donc de surveiller l'évolution des pucerons dans la culture et de traiter, le cas échéant, avec un produit spécifique.

TERBUFOS : Son action sur les ravageurs du sol paraît intéressante et voisine de celle du Chlorméphos.

Sur les ravageurs aériens, son efficacité sur Altises, tout en étant inférieure à celle de l'Aldicarb et du Carbofuran semble suffisante pour protéger la culture. Son action sur les pucerons, par contre, apparaît comme insuffisante pour l'instant.

La vente de ce produit est soumise au régime de la lettre-contrat.

THIOFANOX : Ce produit, pour la première année d'expérimentation, semble peu phytotoxique. Cette propriété doit être confirmées. Son efficacité sur les larves de taupins est limitée, mais grâce à ses propriétés systémiques il est efficace sur les parasites aériens : Pégomyie et Pucerons.

Le Chef de la Circonscription,

J. DELATTRE.

n° du papier de presse 529 AD